Médias et mémoire sélective : l'antisémitisme à Montréal

Amnon Jacob Suissa et David Bensoussan

Il est des scènes qui devraient nous interpeller bien au-delà de leur dimension anecdotique. Elles révèlent parfois quelque chose de plus profond sur l'état d'une société et sur les valeurs qui la fondent.

Récemment, au parc La Fontaine, une altercation a été filmée et largement diffusée sur les réseaux sociaux. Un homme accompagné de ses jeunes enfants s'est fait dire : « Les Juifs ne sont pas acceptés ici. » Le 1er août, lors du match de la Major League Soccer opposant le CF Montréal au New England Revolution au Stade Saputo, le joueur israélien Dor Turgeman a lui aussi été la cible de chants et de propos que son club a qualifiés d'antisémites et de discriminatoires.

Ces incidents soulèvent une question troublante : pourquoi les manifestations de haine visant les Juifs semblent-elles encore bénéficier d'une indulgence ou d'une relativisation qui seraient inconcevables lorsqu'elles s'adressent à d'autres minorités?

Les chiffres devraient pourtant suffire à nous alerter. Selon l'Audit annuel des incidents antisémites de B'nai Brith Canada, 5 791 incidents ont été recensés au Canada en 2023, soit une hausse de 109,1 % par rapport à 2022. Ces données constituent un signal d'alarme qu'une société démocratique ne peut se permettre d'ignorer.

Il faut toutefois rappeler une distinction fondamentale. Critiquer les politiques du gouvernement israélien relève du débat démocratique. S'en prendre aux Juifs parce qu'ils sont juifs relève de l'antisémitisme. De même, défendre les droits du peuple palestinien, réclamer un cessez-le-feu ou dénoncer les souffrances des populations civiles de Gaza ne constitue pas, en soi, de l'antisémitisme. Inversement, reconnaître le droit d'Israël à se

défendre ne saurait conduire à établir une équivalence entre les victimes du terrorisme et les victimes de la guerre.

C'est précisément parce que ces distinctions sont essentielles qu'il faut dénoncer sans ambiguïté les slogans et les comportements qui franchissent la ligne entre critique politique et haine identitaire.

Il est parfaitement légitime de débattre des décisions du gouvernement israélien, de la conduite de la guerre et de l'ampleur de la riposte militaire. Mais ce débat perd de sa valeur lorsqu'il se transforme en indignation sélective, lorsque l'attention et les condamnations internationales - onusiennes notamment - semblent se concentrer de façon disproportionnée sur Israël, au regard de l'ampleur et de la gravité d'autres crises mondiales. Il devient particulièrement préoccupant lorsqu'il sert de prétexte à des actes d'hostilité envers des Juifs de Montréal.

C'est précisément ce glissement qui doit nous inquiéter.

Une mémoire qui sélectionne ses victimes

Il existe aujourd'hui une étrange hiérarchie de l'indignation.

Certaines souffrances mobilisent instantanément les consciences publiques; d'autres semblent disparaître de l'écran radar. Les crimes commis par des régimes autoritaires, les persécutions religieuses, les massacres au Moyen-Orient et les victimes du terrorisme islamiste suscitent souvent une attention médiatique et politique moindre que les événements impliquant Israël.

Pourquoi toutes les victimes de conflits ne seraient-elles pas regardées avec la même dignité?

Cette question ne vise pas à relativiser les souffrances palestiniennes. Toute vie humaine a la même valeur et toute victime civile mérite compassion et protection, quelle que soit son origine. Elle vise plutôt

à rappeler que l'empathie ne devrait jamais être conditionnée par l'identité de celui qui souffre.

Il faut également avoir le courage d'examiner l'idéologie du Hamas et la réalité du terrorisme djihadiste islamiste. La glorification de la violence, l'endoctrinement et l'utilisation de populations civiles dans un contexte de guerre doivent pouvoir être analysés et dénoncés sans que toute tentative de les évoquer soit immédiatement assimilée à une défense inconditionnelle d'Israël.

De même, les déclarations iraniennes appelant à la disparition d'Israël ne devraient pas être réduites à une simple rhétorique géopolitique. Lorsqu'un État appelle à l'élimination d'un autre État et que cette rhétorique s'accompagne d'une hostilité explicite envers les Juifs, elle mérite d'être dénoncée avec la même vigueur que toute autre idéologie de haine.

Le rôle irremplaçable du journaliste

C'est ici que la responsabilité des médias devient essentielle.

Les médias ont le devoir de montrer la souffrance des victimes palestiniennes. Mais ils ont aussi le devoir de rendre compte de celle des Israéliens, trop souvent reléguée au second plan, des victimes du terrorisme et des conséquences de la haine antisémite lorsqu'elle se manifeste dans nos propres rues.

Le journaliste n'a pas pour fonction de sélectionner les victimes en fonction de ses convictions politiques.

Son rôle est précisément de donner au public les éléments lui permettant de comprendre une réalité complexe, parfois contradictoire, sans imposer une grille de lecture unique.

La compassion sans contexte risque de devenir du militantisme. Le contexte sans compassion devient une froide abstraction. **Le lecteur mérite les deux.**

Il faut également éviter l'amalgame inverse : qualifier d'antisémitisme toute critique d'Israël. Une société libre doit pouvoir critiquer un gouvernement, une politique militaire ou une idéologie. La liberté d'expression ne peut être à géométrie variable.

Mais cette liberté comporte une limite lorsque la critique d'une politique se transforme en haine d'un peuple, en culpabilité collective ou en discrimination envers des personnes en raison de leur identité juive.

Le danger de l'inversion historique

L'antisémitisme a toujours su se réinventer.

Hier, il pouvait se présenter sous un vocabulaire religieux; plus tard, sous celui de la race; aujourd'hui, il peut emprunter les habits de la conspiration, de la culpabilité collective ou d'un antisionisme radical.

Cela ne signifie nullement que l'antisionisme et l'antisémitisme soient synonymes. La critique du sionisme, comme celle de toute idéologie politique, appartient au débat intellectuel. Mais lorsque le discours politique transforme les Juifs en un peuple collectivement coupable, leur refuse des droits accordés aux autres ou prend pour cible des personnes qui n'ont aucun lien avec les décisions du gouvernement israélien, il devient nécessaire de s'interroger sur ce qui se dissimule derrière ce discours.

L'antisémitisme ne disparaît pas lorsqu'il change de vocabulaire.

Le devoir de ne pas détourner le regard

Les manifestations appartiennent au domaine légitime de la contestation démocratique lorsqu'elles demeurent pacifiques et respectueuses des droits d'autrui.

Mais lorsque des étudiants juifs sont intimidés, lorsque des institutions juives deviennent des cibles, lorsque des slogans de mort sont scandés ou lorsque des individus sont pris à partie en raison de leur identité, nous ne sommes plus simplement dans le débat politique.

Nous sommes devant un problème de société.

Il en va de même des appels à rompre les liens économiques, scientifiques ou universitaires avec Israël. Une telle approche risque de pénaliser la coopération scientifique et technologique dans des domaines dont les avancées bénéficient à l'ensemble de l'humanité. La contestation politique ne devrait pas conduire à exclure des chercheurs ou des institutions en raison de leur identité nationale.Le Canada s'est construit sur une idée simple, mais exigeante : les droits ne dépendent pas de la popularité d'une communauté. Ils appartiennent à chacun.

L'antisémitisme ne menace donc pas seulement les Juifs. Il met à l'épreuve notre conception même de la démocratie, de la liberté et de l'égalité devant la loi.

La question qui se pose n'est finalement pas de savoir quelles victimes méritent davantage notre compassion. Elles la méritent toutes.

La véritable question est de savoir si nous sommes capables de défendre ce principe avec constance, y compris lorsque les victimes appartiennent à une communauté que l'opinion publique juge moins digne de considération.

Il s'agit, au fond, d'une question de cohérence morale.

Dr Amnon Jacob Suissa

École de travail social, UQAM

Dr David Bensoussan

Université du Québec